



ACENAS *infos* N°28/ Avril 2008

Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Satolas

Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/acenas>

Siège social : Mairie d'Heyrieux 38540 HEYRIEUX

Courriel : acenas@wanadoo.fr

BULLETIN SPECIAL : L'AÉROPORT ET L'ENVIRONNEMENT.

La Direction de l'aéroport communique beaucoup sur sa politique environnementale afin de rendre l'aéroport plus « sympathique ». Faut-il se laisser séduire ? Qu'en est-il vraiment ?

Autour de tous les aéroports, il est incontestable que le trafic aérien est générateur de bruit et de pollution de l'air, nocifs pour la santé des populations riveraines. Si les nouvelles générations d'avions sont moins polluants, l'augmentation forte de leur nombre intensifiera ces nuisances !

Mais pire encore, à Lyon St Exupéry, d'autres scandales sont trop vite étouffés : fuite de 270 000 L de kérosène dans la nappe phréatique, sous-sol truffé d'anciennes décharges hors de contrôle, largage de kérosène...

Dans ce numéro spécial, découvrez l'autre visage de l'aéroport St Exupéry !



Photo prise dans les années 70 par un amateur. On constate que les va-et-vient allaient bon train sur l'une des décharges établies dans l'environnement du futur aéroport. Celle-ci est aujourd'hui recouverte.

Risque de pollution de votre eau par des déchets

L'aéroport est construit sur une ancienne décharge de 1.5 hectares = la nappe phréatique de l'Est Lyonnais pourrait être menacée. Chronique d'une négligence grave :

2000: Travaux dans la zone fret et découverte de déchets industriels enfouis dans le sol. Après enquête, la vérité ressurgit : l'aéroport est construit sur 18 anciennes gravières qui ont servi jusqu'en 1975 de décharges pour des déchets de tous types allant jusqu'aux fûts de produits chimiques, aux restes d'abattoirs ou aux déchets hospitaliers. Cette pollution a simplement été « oubliée » et n'a fait l'objet d'aucun suivi depuis la construction de l'aéroport !!!

2003: Face aux risques sérieux pour la nappe phréatique, le Préfet prend un arrêté obligeant l'ancien exploitant de la carrière à une remise en état (empêcher les infiltrations, transférer les déchets dans un centre d'enfouissement contrôlé). Ce dernier engage une action en justice et obtient l'annulation de l'arrêté.

2008: Rien n'est fait. Aucune prise en main du dossier par la DRIRE, la DASS ou la CODERST (Commission Départementale de risques sanitaires et technologiques).

Risque de pollution de votre eau par du kérosène

2005: La société qui ravitaille les avions découvre une fuite sur les canalisations enterrées de kérosène : 270 000 litres se sont infiltrés dans le sol et ont pollué la nappe phréatique. Sous 6 mois, le site devait être dépollué à l'aide d'un système de pompage, financé par les responsables du sinistre.

2007: En juillet, seulement 10 % du kérosène avaient été captés. A ce rythme, il faudrait plus de 15 ans pour dépolluer le secteur concerné de la nappe phréatique !. De qui se moque t'on ?.

Pollution de votre AIR

Le 15 janvier 2008, un Boeing 747 en difficulté déleste 40 tonnes de kérosène avant de ré-atterrir sur l'aéroport de Lyon St Exupéry. Ce type d'événements rappelle avec acuité les risques auxquels nous sommes tous exposés : pollution de l'air et risque de crashes !

Et que dire des imbrûlés, ces pellicules noires que vous avez certainement pu observer sur votre mobilier de jardin ou vos plantations ?

**Que fait
l'ACENAS ?**

Nous intervenons sans relâche depuis des années auprès des représentants de l'Etat et de l'aéroport. Nous demandons des comptes lors des commissions de l'environnement en préfecture mais nous sommes sans cesse confrontés à un manque de volonté des responsables.

Fin 2007, par 2 fois, nous avons rencontré la vice-présidente à l'Environnement et à la prévention des risques de la Région Rhône Alpes qui a adressé un courrier officiel au Préfet pour évoquer l'inertie sur la pollution de l'eau. Pas de réponse du préfet à ce jour.

**Par le biais
de ce bulletin, nous
ALERTONS
l'opinion
publique.**

Hélène BLANCHARD

*Vice-Présidente
déléguée à l'Environnement et à la
prévention des risques*

Conseillère municipale de Caluire et Cuire

Monsieur Jacques GERAULT
Préfet du Rhône,
Préfet de région Rhône Alpes,
PREFECTURE
106 rue Pierre Corneille
69003 LYON

Lyon, le 11 septembre 2007

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous saisir afin d'attirer toute votre attention et d'obtenir certaines informations sur deux dossiers concernant l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry.

Ainsi que j'ai pu vous le faire savoir et notamment directement auprès de la DRIRE, le dossier de la pollution accidentelle de la nappe phréatique par du kérosène en 2005 sur le lieu d'un dépôt pétrolier de l'aéroport exploité par la société GALYS me préoccupe tout particulièrement.

Tout d'abord, on peut certes noter que l'entreprise a pris toutes les dispositions nécessaires afin de contenir la pollution et qu'un réseau de piézomètres et des équipements de ventilation des sols destinés à dégrader et à récupérer par aspiration les hydrocarbures a été mis en place. Néanmoins, cette opération prend du temps : depuis 2005, seulement 20 000 litres de produit ont été récupérés et deux ans et demi après la mise en place de moyens d'évacuation de la pollution, celle-ci est loin d'être résorbée alors que le délai escompté était initialement de six mois. Le processus est beaucoup trop long et il s'avère impossible de compter sur une dépollution naturelle de ce site.

Il serait donc important que de nouveaux moyens humains et financiers puissent être rapidement débloqués et notamment avec le soutien de la DRIRE. A titre d'information, il me serait également agréable de vous lire sur les moyens préventifs mis en œuvre pour éviter à l'avenir de telles pollutions dont le coût et le temps de réparation sont certainement plus élevés que ceux qui seraient alloués à la prévention.

En second lieu, le dossier des décharges identifiées sur le site de l'aéroport me soucie également en raison de l'inertie des services gestionnaires.

En effet, sur 18 gravières recensées, 6 contiennent des déchets spéciaux. Ce dossier a d'ailleurs fait l'objet de propositions de prescriptions, examinées en conseil départemental d'hygiène. Force est de constater qu'aucune remise en état de ces sites n'a été programmée en raison notamment de leur caractère orphelin.

Même si un arrêté préfectoral a été pris, demandant une codification du risque sanitaire, des aménagements complémentaires pour éviter la stagnation et l'infiltration des eaux pluviales, le maintien de la surveillance des eaux souterraines et la mise en place d'une procédure d'alerte. L'Etat, avec le soutien de la DRIRE, se doit de reprendre en charge la dépollution de ces sites dits orphelins pour des raisons sanitaires.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir veiller à la pleine application effective de cet arrêté avant que les pollutions engendrées par ces décharges ne deviennent irréversibles.

Aussi, vous comprendrez qu'en ma qualité de vice-présidente du Conseil régional chargée de l'Environnement et de la Prévention des risques, la situation de ces deux dossiers me préoccupe au premier chef et que je sollicite votre intervention vigilante afin de prendre des mesures rapides sur les pollutions de la nappe phréatique et des décharges orphelines comprenant des déchets spéciaux.

Je reste à votre entière disposition pour évoquer, si vous le souhaitez, ces deux dossiers ou d'autres collatéraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

L'ETAT N'ASSUME PAS SES RESPONSABILITES : POLLUTION A L'OZONE

L'aéroport publie régulièrement des « Indicateurs environnementaux » rassurants produits par COPARLY, organisme officiel agréé.

Fin 2005, à partir des données publiées, par COPARLY, un professeur d'université, a publié une étude prouvant une exposition chronique à l'Ozone à proximité de l'aéroport.

Cette étude démontre que :

- le seuil de concentration à l'ozone de 110 µg /m3 (microgrammes/m3) sur huit heures, norme Européenne, est dépassé pendant 4 à 5 mois par an.
- les concentrations augmentent régulièrement.

Afin d'avoir un œil externe sur cette étude nous avons rencontré plusieurs cabinets d'expertises, au cours de nos entretiens nous avons pu noter que tous étaient en accord avec les conclusions, mais aucun ne voulait valider l'étude car il y avait, ou risquait d'y avoir, des conflits d'intérêts.

Après une forte pression nous avons pu obtenir un rendez vous au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable le 29 juin 2006.

Monsieur BOUSIGES, Directeur de Cabinet avait été interpellé par l'étude mais il a néanmoins « dégage en touche » puisqu'il a envoyé celle-ci à la DRIRE Rhône Alpes le 21 novembre 2006 pour étude et avis.

Depuis 2 ans et malgré nos différentes relances avec le soutien de la Région nous n'avons pas pu avoir de réponse écrite de la DRIRE .

EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE, L'ETAT SE MOQUE DE SES CITOYENS!!!

INFORMATION COMMUNE DE LA BOISSE

Suite à la réunion avec le réseau de distribution nous apportons des précisions sur :

- les trajectoires des aéronefs :
Si 3^{ème} et 4^{ème} piste passage des aéronefs au dessus de la montée de Tramoyes ce qui correspond à la situation actuelle de Dagneux zone des « Granges, Bruyères et Gabettes ».
- l'emploi à St Exupéry :
- les chiffres annoncés par l'aéroport sont très optimistes surtout avec les Compagnies Lowcost.



Bulletin d'adhésion 2008 à retourner à :
ACENAS MAIRIE D'HEYRIEUX 38540 HEYRIEUX

◇ première adhésion ◇ renouvellement

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

E-mail (pour transmission infos) : _____ Téléphone : _____

- Adhésion par personne pour l'exercice 2008
- — x 5 euros ou — x 10 euros (membre bienfaiteur)
- Je suis prêt à distribuer le bulletin dans mon quartier oui non

EN PLUS DE MON ADHESION, J'APPORTE MON SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIONS DE L'ACENAS ET JE FAIS UN DON DE :

10 euros 20 euros 50 euros autre :

Un justificatif de don vous sera fourni pour déduction de vos impôts, conformément à l'article 200-2 du code général des impôts)

Date : _____ signature : _____